

**A.M.F.**

Paris, le 26 mai 2006

***Conséquences des violences urbaines sur les assurances des communes***

**Document à retourner avant le 15 juin, à l'AMF à Mme Véronique PICARD**

**téléchargeable sur le site de l'AMF**

**([www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) Rubrique Documents/Production de l'AMF/Responsabilité et procédures).**

(☒ : 41 quai d'orsay – 75343 Paris cedex 07 - fax : 01 44 18 13 73

e-mail : : [vpicard@amf.asso.fr](mailto:vpicard@amf.asso.fr) )

Nom de la commune :

Nombre d'habitants :

Nombre de bâtiments touchés :

Lesquels (facultatifs) :

Coût de la reconstruction :

Montant de l'indemnisation de l'assureur :

Ce montant a-t-il déjà été versé ?

● Depuis les violences urbaines de novembre 2005, votre assureur vous a-t-il proposé de nouvelles conditions d'assurance ?

Oui

Non

Si oui lesquelles :

Augmentation de la prime : Non  Oui  Si oui, dans quel pourcentage.....

Augmentation des franchises : Non  Oui  Si oui, de quel montant.....

Ces augmentations ont concerné la garantie :

« Dommages aux biens » Oui  Non

« Responsabilité civile » Oui  Non

● Avez-vous lancé une nouvelle consultation depuis novembre 2005 : Oui  Non

Si oui, avez-vous reçu :  0 offre

1 offre

2 offres

3 offres et plus

Remarques sur votre nouveau contrat (par rapport au précédent) :

Augmentation de la prime : Non  Oui  Si oui, dans quel pourcentage.....

Augmentation des franchises : Non  Oui  Si oui, de quel montant .....

Nouvelles exclusions : Non  Oui  Si oui, lesquelles : .....